



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 06/02/2026
Et
Publication ou notification du : 06/02/2026

L'an 2026, le 2 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERRAND Claude, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2026.

Présents : Mme FERRAND Claude, Adjoint, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, DEVALLÉE Pascale à Mme FERRAND Claude, MM : ROBIN Xavier à M. DEVALLÉE Victorien, SIMONIN Denis à M. LEBREC Michel

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

04/2026 – ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : DISPOSITIF 1ERE FLEUR

Monsieur Victorien DEVALLEE, conseiller délégué, référent du service technique, rappelle à l'assemblée l'inscription de la commune au concours des Villes et Villages Fleuris.

Après avoir obtenu les premiers pétales en 2023 et poursuivi la démarche d'embellissement, la commune s'inscrit en 2026 dans le dispositif visant à obtenir une 1ère fleur et être ainsi labellisée.

Par conséquent, et pour bénéficier de conseils, d'outils d'accompagnement et de la communication, il propose d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Le coût de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants, il représente pour une commune comme Vernou-sur-Brenne, 195 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-19 ;

Vu la proposition d'adhésion du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) ;

Considérant que l'association CNVVF est une association loi 1901 qui veille à l'organisation et au respect de la charte de qualité des Villes et Villages Fleuris", le label national de la qualité de vie, et accompagne les communes dans la valorisation de leur identité paysagère.

Considérant que ce label distingue l'engagement des collectivités en faveur du cadre de vie,

de l'environnement et de la biodiversité ;

Considérant qu'il met à disposition des collectivités des outils d'accompagnement et des ressources techniques ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur toute nouvelle adhésion de la commune à une association ;

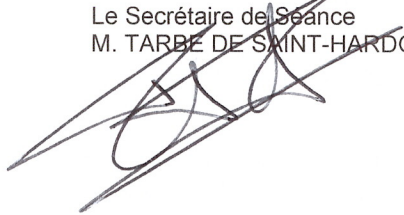
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages fleuris ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle au budget primitif 2026
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/02/2026

Le Secrétaire de Séance
M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice



P/Le Maire
La 1^{ère} Adjointe
Présidente de la séance
Claude FERRAND